

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 483

Artikel: Vivre en ville : Ariane écologiste dans le labyrinthe urbain
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016315>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ariane écologiste dans le labyrinthe urbain

“Le citadin se sent de plus en plus concerné par le cadre dans lequel il travaille, se déplace, se divertit, se repose. Le développement trop rapide des agglomérations urbaines, la trop grande technicité des études d'urbanisme, l'isolement croissant du pouvoir politique, tout cela amène le citadin à se sentir de plus en plus mal à l'aise dans les lieux où se déroule sa vie quotidienne. Chaque projet d'aménagement est maintenant critiqué, mis en pièces; le citadin se rebiffe. Divers groupes, souvent en marge des groupements politiques traditionnels, utilisent les procédures légales à leur disposition, ainsi que les moyens d'information, pour exprimer leur opinion. Le refus de prise en considération de cet avis par les autorités creuse encore le fossé qui les sépare des citadins”.

Voilà un constat qui n'est certes pas nouveau ! Ce qui est plus stimulant en revanche, c'est que l'Institut de la Vie (Genève), à partir de ce préambule, fait le pari de dépasser l'incantation bien connue à la nouvelle démocratie des groupements de quartiers pour revenir sur le terrain des actions concrètes, pour détailler les droits (des habitants) et les devoirs (des autorités constituées), pour suggérer enfin un cadre (légal et pratique) amélioré de participation du plus grand nombre à l'aménagement de l'environnement urbain direct. Cela donne une petite brochure d'une trentaine de pages, “La participation de l'habitant à la formation de son cadre de vie” (adresse utile : Institut de la Vie, rue Saint-Ours 6, 1205 Genève). Il vaut la peine d'entrer dans le champ de cette réflexion en suivant un certain nombre d'expérimentations d'ores et déjà acquises et répertoriées par les auteurs.

Voyez tout d'abord le cas de la très célèbre commune genevoise de *Plan-les-Ouates* ! Suite aux soubresauts nés des scandales immobiliers

que l'on sait, un professeur de l'Ecole polytechnique de Lausanne est mandaté par les pouvoirs publics pour organiser un sondage d'opinion. Une discussion publique s'ébauche autour d'une maquette du “village”. Peu d'échos : à peine 5% de la population manifeste son intérêt pour la tentative. Néanmoins, l'image d'une agglomération future, cette fois “à la mesure des habitants” s'impose progressivement. Les conseillers municipaux se prononceront sur cette esquisse, après d'autres discussions contradictoires.

Zoug : des autorités au pied du mur

Les soubresauts urbanistiques de *la commune de Zoug* sont encore plus significatifs. Par deux fois, en 1975 et en 1976, les citoyens, appelés à ratifier le plan d'urbanisation par un vote populaire, avaient refusé le projet de développement communal. Placées ainsi brutalement au pied du mur, les autorités allaient mettre sur pied un système de participation collective à l'élaboration d'un document adéquat.

En 1976, les habitants des quartiers et les groupes intéressés envoient des délégués à une commission de planification dont les travaux font de proche en proche l'objet d'un “séminaire” critique (chacun peut encore à ce stade y aller de sa proposition de modification). Refusant de se plier à la loi d'une prétendue urgence du travail, la commission recherche tout d'abord un accord sur les “lignes directrices” du développement de la ville : une discussion publique est ouverte alors sur ce chapitre (circulaire tous ménages : 300 personnes participent au dialogue); entre quatre possibilités, c'est la voie d'un faible développement qui est choisie, et ce choix fait l'objet d'une publication distribuée gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres. A partir de là, plans de construction et de circulation sont mis au point... avant d'être discutés une nouvelle fois dans les assemblées de quartiers et au cours d'un ultime “séminaire”. On pouvait ensuite voter !

Avant même d'organiser des consultations sur l'urbanisme, on admet généralement que les citoyens doivent recevoir les bases nécessaires à un débat constructif, c'est le sens d'une *tentative zurichoise* de cours d'animation sociale où une quinzaine de “travailleurs pour la collectivité” sont formés en deux années d'études. A Zurich toujours, et dans cette même perspective générale, deux associations ont été créées qui doivent rendre plus aisés les échanges d'information entre groupements d'habitants. La première est subventionnée par la Fondation Dutweiler, c'est le centre “COCO” où sont organisés débats publics et expositions; la deuxième, “Stiftung Wohnen und Oeffentlichkeit”, a l'ambition de favoriser, par des rencontres régulières entre autres, l'essor des groupes de citadins (à noter à Lausanne, le cours donné par Léopold Veuve au Département architecture de l'EPFL sur “le processus de décision et de participation”).

Suède : encore des lacunes

A l'étranger abondent, bien sûr, les expériences d'animation urbaine, citons (avec l'Institut d'éthique sociale de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse : “Aménager le territoire : l'affaire de tous”. Mars 1976) les cas de *Stockholm* et de *Namur*.

Dans certains faubourgs de la capitale suédoise, on a tenté d'intéresser activement la population aux projets d'essor de leurs quartiers. Cela a été de l'animation de centres d'études, invités à dialoguer, pièces en mains, avec les partis politiques et diverses organisations sur les alternatives en présence, à la définition de “groupes de référence” (233 citoyens choisis au hasard) associés à tout le processus de planification urbaine et ayant voix au chapitre à tous les stades du travail. Expérimentation méritoire; mais pour les Suédois, le problème reste celui de la participation des personnes ayant un bas niveau de formation ou peu intéressées (l'implication des couches supérieures de la population ne s'est pas révélée trop difficile).

En 1971, les autorités communales de Namur créent, sous l'impulsion de l'association "Namur 1980", une commission destinée à recueillir les avis de la population sur les questions d'aménagement du territoire : tout ce que la ville compte de groupements et d'associations diverses a ainsi voix au chapitre (participation de la population au "deuxième degré"); circulation et aménagement du centre-ville, rapports avec le pouvoir communal, la commission, grâce à la souplesse de son organisation, se révèle comme un interlocuteur valable de l'administration.

Pour des expériences systématiques

L'existence même de tels paris, ici ou là, pour sortir des chemins battus en matière d'aménagement urbain, incite l'Institut de la Vie à poser un certain nombre de points de repères pour une systématisation de l'expérimentation urbaine au chapitre de la participation des citoyens. D'où quatre grandes orientations pour un débat urgent : enseignement, information, consultation et participations. Les propositions pratiques des auteurs de l'étude ont déjà reçu, suivant les régions de Suisse romande, quelques ébauches de réalisation pratique ; qu'importe, c'est une toile de fond indispensable qui est ici dessinée. Quelques accents parmi d'autres :

— Enseignement et apprentissage. "Le comportement de participation n'est pas inné ; il faut développer un comportement social, comprendre ce qu'est une campagne, une ville, un architecte ou le jeu politique". D'où, concrètement, une sensibilisation à l'environnement et une compréhension des mécanismes de construction de ce dernier, qui doivent être entreprises dès l'enseignement primaire (orientation de la formation architecturale vers un dialogue avec les habitants).

— Information : "Au premier niveau, une information régulière sur les projets en cours répondrait à un souhait légitime exprimé par les

habitants ; l'apparition de groupes divers montre qu'un public attentif existe pour ce type d'information ; mais informer n'est pas tout, encore faut-il que cette information soit à la portée de tous". D'où, concrètement, l'organisation de véritables campagnes permanentes d'information et d'animation à toutes les étapes des études. Et cette mise en demeure de l'administration concernée : "Actuellement, c'est l'administration qui est seule juge de ce qu'elle veut divulguer ; elle doit ouvrir ses dossiers au public ; il faut rendre son fonctionnement plus transparent, c'est-à-dire améliorer l'accès aux informations détenues par les organismes publics, en introduisant dans la législation un principe général d'accès aux dossiers, tels que plans d'aménagement, autorisations de construire, procédure de classement, préavis des commissions et expertises ; ceci en sauvegardant la sphère privée".

Une collecte de souhaits

— Consultation : "Il ne s'agit pas là de donner des directives contraignantes pour la décision finale, mais de permettre à chacun de s'exprimer ; cette collecte des souhaits de la population revêt une importance particulière pour les études générales ou les plans directeurs qui guident les opérations de constructions futures". Par exemple : les autorités peuvent organiser des votes consultatifs pour les citoyens suisses comme pour les étrangers ou les jeunes gens n'ayant pas encore le droit de vote, dans les quartiers, la ville, les villages ou les cantons.

Indispensable dialogue

— Participation : "Il s'agit d'obtenir un lien ininterrompu entre population et autorité, un partage de la décision ; mais cet objectif ne peut être atteint sans un apprentissage de chacun au dialogue, à la connaissance de l'interlocuteur et au respect de ses opinions". Toujours, pour améliorer cette approche communautaire, des rencontres, des sondages d'opinion, des votes indicatifs. Mais plus précisé-

ment, lorsque les autorités entreprennent par exemple une planification d'ensemble : "La planification doit être vue comme un processus continu ; la loi prévoit divers plans allant du général au particulier, depuis les "lignes directrices" jusqu'au plan d'aménagement, mais cette procédure n'est pas appliquée avec régularité ; chaque cas d'application est différent de l'autre ; plus de rigueur est nécessaire ; chacun doit pouvoir être consulté, qu'il soit habitant, propriétaire, conseiller municipal ou député ; que le constructeur soit la Confédération, l'Etat, une commune ou un propriétaire privé".

BAGATELLES

Alors que quelques centaines de privilégiés se préparent à aller se gorger de cinéma suisse aux traditionnelles Journées de Soleure (23 janvier au 28 janvier), on note ici et là quelques tentatives pour montrer ce travail des cinéastes helvétiques dont les trois quarts sont destinés à rester strictement inconnus (tout juste peut-on lire des reflets de leur existence dans le "cinéma suisse" de Freddy Buache, la somme éditée récemment par L'Age d'Homme en livre de poche). Notons par exemple, à Lausanne, l'expérience organisée dans ce sens au Théâtre du Vide-Poche (place de la Palud 10, séance à 18 h. et 20 h. 30) ces prochains mois : le 15 janvier, "Les Suisses à la guerre d'Espagne", R. Dindo (1974) ; 12 février : "Cinéma mort ou vif", U. Graf et d'autres (1977) ; 12 mars : "Je-ka-mi" (oder dein Glück ist ganz von dieser Welt), R. Holenstein (1977) ; et enfin le 2 avril, "El grito del pueblo", P. von Gunten (1977).

* * *

Le bulletin de l'Agence de presse libertaire (APL) à Genève annonce le lancement au début de 1979 d'un nouveau journal libertaire. Une condition préalable : les bases d'une fédération libertaire suisse doivent être posées. Il est intéressant de noter que le bulletin de l'APL est imprimé à Winterthur. Cette agence publie aussi un service en allemand.